

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DEVE 51 Mise à disposition de murs, de toits et de terrains pour des activités d'agriculture urbaine et/ou de végétalisation – Autorisation donnée aux porteurs de projet de déposer les demandes d'autorisations.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 14 mars 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'autoriser les porteurs de projets d'agriculture urbaine et/ou de végétalisation sur le domaine de la Ville de Paris à déposer les demandes d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation de leurs projets ;

Sur le rapport présenté par Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Les porteurs de projets d'agriculture urbaine et/ou de végétalisation sont autorisés à déposer les demandes d'autorisations administratives, notamment d'urbanisme, dont la délivrance est requise pour la réalisation de leurs projets sur des dépendances des domaines public et privé de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO